

**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris**  
**Séance du mercredi 22 janvier 2020**

**Vœu relatif à l'intérêt patrimonial et architectural de la piscine sise au 160 rue Oberkampf**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que la piscine Oberkampf, ouverte en 1886, fut l'une des premières de Paris ;

Considérant que cette piscine a été édifée dans un quartier populaire et qu'elle a été classée comme telle dans le *Guide des plaisirs à Paris*, publié en 1931 ;

Considérant que cette piscine présente un intérêt patrimonial et architectural remarquable, en raison, notamment, de sa verrière, son carrelage et ses vestiaires en balcon ;

Considérant que son charme, typique des piscines de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en fait un lieu particulièrement recherché, notamment pour des tournages et des séances photo ;

Considérant qu'elle trouve, également, sa place dans la littérature française : Aragon l'a souvent fréquenté, en 1925, lorsqu'il écrivait *Le sentiment de la nature aux Buttes-Chaumont*, la deuxième partie du *Paysan de Paris* et Aurélien, le personnage éponyme de son roman, s'y rend pour nager afin d'oublier ses troubles liés à ses sentiments naissant pour Bérénice ;

Considérant qu'outre cet intérêt patrimonial, architectural et culturel, cette piscine présente aussi un intérêt pour le grand public et la natation scolaire ;

Considérant qu'elle constitue, avec les piscines de la Cour des Lions et Georges Rigal, l'une des trois seules piscines du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que cette piscine accueille, depuis 1946, de nombreuses écoles de Paris et du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que le renforcement de l'enseignement de la natation figure parmi les 90 mesures du plan « nager à Paris » ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la piscine Oberkampf présente un intérêt historique, culturel et sportif ;

Considérant que les gestionnaires de la piscine, dont le bail arrive à terme en avril 2020, ont alerté la municipalité du 11<sup>e</sup> arrondissement de la volonté de l'actuel propriétaire d'y mener un projet immobilier ;

**Sur le rapport de Madame Martine DEBIEUVRE,**

**Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement ;**

**EMET LE VŒU :**

- Que la Commission du Vieux Paris, en lien avec les Architectes des bâtiments de France, se prononce, dans les plus brefs délais, sur l'aspect historique et patrimonial de la piscine sise au 160 rue Oberkampf ;
- Que la piscine sise au 160 rue Oberkampf fasse l'objet d'une protection patrimoniale lors de la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris.